

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2011 B 11829 Numéro SIREN : 532 584 190 Nom ou dénomination : A.C.G ASSAINISSEMENT
--

Ce dépôt a été enregistré le 24/12/2020 sous le numéro de dépôt 112336



20201123362019

DATE DEPOT : 24/12/2020

N° DE DEPOT : 112336

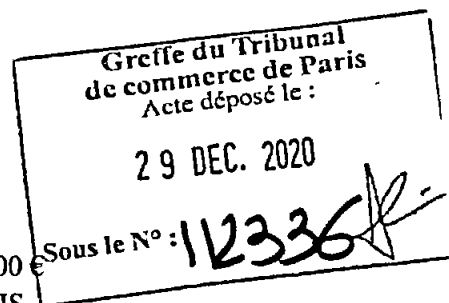
N° GESTION : 2011B11829

N° SIREN : 532584190

DENOMINATION : A.C.G ASSAINISSEMENT

ADRESSE : 13-21 villa Curial 75019 Paris

MILLESIME : 2019



ACG ASSAINISSEMENT

Société par actions simplifiée au capital de 30.000 €
Siège Social : 13-21 Villa Curial - 75019 PARIS
R.C.S. PARIS : 532 584 190

**PROCES-VERBAL DE REUNION DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 SEPTEMBRE
2020**

L'an deux mille vingt,

Le 30 septembre,

A onze heures,

L'associé unique de la société ACG ASSAINISSEMENT, société par actions simplifiée au capital de 30.000 euros, divisé en 3.000 actions de 10 euros chacune, s'est réuni en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social.

Je soussigné, Monsieur Olivier BALOUKA, agissant en qualité de président de la société ASSAINI GROUP, société par actions simplifiée au capital social de 2.210.000 euros, dont le siège social est 3, rue Eugène Labiche – 75016 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 849 976 428, associée unique de la société A.C.G ASSAINISSEMENT, après avoir établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019, ainsi que le rapport de gestion correspondant, le tout conformément à la loi, prend les décisions ci-après concernant :

- L'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
- L'affectation des résultats dudit exercice ;
- La constatation des conventions visées par l'article L. 227-10 du code de commerce ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE RESOLUTION

Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2019

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,

Approuve les comptes de l'exercice social clos au 31 décembre 2019, se soldant par une perte de 1.886 euros, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans le rapport de gestion du Président,

Prend acte de ce qu'au cours de l'exercice écoulé aucune dépense ou charge non déductible visée à l'article 39-4 du Code Général des Impôts n'a été comptabilisée.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

I. DEUXIEME RESOLUTION

Affectation du résultat de l'exercice social clos le 31 décembre 2019

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,

Décide d'affecter le résultat de l'exercice correspondant à une perte de 1.886 euros en totalité au compte « report à nouveau », qui sera donc porté de 249.587 euros à 247.701 euros.

Prend acte, conformément à la loi, que la Société n'a distribué aucun dividende au cours des trois exercices précédents.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

II. TROISIEME RESOLUTION

Quitus au Président pour l'accomplissement de ses fonctions au titre de l'exercice social clos le 31 décembre 2019

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,

Décide de donner quitus entier au Président, la société ASSANI GROUP, pour ses fonctions exercées au titre de l'exercice social clos le 31 décembre 2019,

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

III. QUATRIEME RESOLUTION

Rapport spécial du Président sur les conventions relevant de l'article L. 227-10 du Code de commerce conclues au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2019

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,

Après avoir pris connaissance du rapport spécial du Président sur les conventions relevant de l'article L. 227-10 du Code de commerce,

Prend acte des conventions conclues au cours de l'exercice social clos le 31 décembre 2019, mentionnées dans le rapport spécial du Président,

Décide d'approuver les conclusions du rapport spécial du Président.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

IV. QUATRIEME RESOLUTION

Pouvoirs - Formalités

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires,

Donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal en vue de l'accomplissement de toute formalité et plus généralement faire le nécessaire.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à douze heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par le Président.



ASSAINI GROUP

Représentée par : Olivier BALOUKA
Président

ACG ASSAINISSEMENT

Société par actions simplifiée au capital de 30.000 €

Siège Social : 13-21 Villa Curial - 75019 PARIS

R.C.S. PARIS : 532 584 190

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 SEPTEMBRE 2020

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019

DEUXIEME RESOLUTION

- L'associée unique décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 1.886 euros de la manière suivante

Perte de l'exercice	1.886 euros
➤ Affectation au poste « Report à nouveau » Qui s'élève ainsi à 247 701 euros	249 587 euros

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la société s'élèvent à 280 701 euros.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, le montant des dividendes distribués au cours des trois dernières années est le suivant :

La Société n'a distribué aucun dividende au cours des trois exercices précédents.

Certifié conforme,
Le président



Désignation de l'entreprise <u>A.C.G ASSAINISSEMENT</u>										Néant ☐ *														
Adresse de l'entreprise <u>13 21 Villa Curial 75019 PARIS</u>																								
SIRET <table border="1"><tr><td>5</td><td>3</td><td>2</td><td>5</td><td>8</td><td>4</td><td>1</td><td>9</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>1</td><td>3</td></tr></table>												5	3	2	5	8	4	1	9	0	0	0	1	3
5	3	2	5	8	4	1	9	0	0	0	1	3												
Durée de l'exercice en nombre de mois * <u>1, 2</u> Durée de l'exercice précédent * <u>1, 2</u>																								
										Exercice N clos le <u>31/12/2019</u>														
ACTIF										Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3										
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012																			
		Autres *	014	16 050	016	2 792					13 258													
	Immobilisations corporelles *		028	278 137	030	216 494					61 643													
	Immobilisations financières * (1)		040	73 946	042						73 946													
Total I (5)			044	368 133	048	219 286					148 847													
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052																			
		Marchandises *	060		062																			
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066																			
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	340 224	070						340 224													
		Autres * (3)	072	81 365	074						81 365													
	Valeurs mobilières de placement		080		082																			
	Disponibilités		084	94 881	086						94 881													
	Charges constatées d'avance *		092	2 368	094						2 368													
Total II			096	518 839	098					518 839														
Total général (I + II)			110	886 972	112	219 286				667 686														
PASSIF										Exercice N 1		NET												
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *										120	30 000												
	Écarts de réévaluation										124													
	Réserve légale										126	3 000												
	Réserves réglementées *										130													
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *										131													
	Report à nouveau										134	249 587												
	Résultat de l'exercice										136	(1 886)												
	Provisions réglementées										140													
Total I										142	280 701													
Provisions pour risques et charges										Total II	154													
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées										156	25 909												
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours										164	6 468												
	Fournisseurs et comptes rattachés *										166	205 961												
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :										169	3 523												
	Produits constatés d'avance										174													
Total III										176	386 985													
Total général (I + II + III)										180	667 686													
RENVIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	2 476																
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	1 250																
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199	21 102	(5)	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184																	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-BSD 2020

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise A.C.G ASSAINISSEMENT

Néant ☐

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
13.11.2020

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *					209		210	
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires			215		214	
		Services *				217		218	794 077
	Production stockée *		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222	
	Production immobilisée *							224	
	Subventions d'exploitations reçues							226	569
	Autres produits							230	31 424
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)							232	826 070
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)							234	
	Variation de stocks (marchandises) *							236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)							238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *							240	
	Autres charges externes * :		(dont crédit bail - mobilier : 114 482 - immobilier :					242	456 749
	Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *			243	900	244	5 647
	Rémunérations du personnel *							250	230 588
	Charges sociales (cf. renvoi 380)							252	67 291
	Dotations aux amortissements *							254	54 135
	Dotations aux provisions							256	
	Autres charges		{ dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *			259		262	26 153
			{ dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			260			
	Total des charges d'exploitation (II)							264	840 563

1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	(14 493)	
Produits financiers	(III)	280	55		Charges financières	(V)	294	515
Produits exceptionnels (IV)							290	17 695
Charges exceptionnelles (VI)	{	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347	}		300	3 341
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348				
Impôt sur les bénéfices * (VII)							306	1 288

2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII) 310 (1 886)

B - RÉSULTAT FISCAL Reporteur le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2 312 314 1 886

Régime d'exploitations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles			318	11 275			
	Provisions non déductibles *			322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	1 288			
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248	330	9 434		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			249	251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998				
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999					
Deductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997	
	Entreprises nouvelles (44. sexties)	986	ZFU-TE (44. octies et octies A)	987			342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexties A)	989				
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138				
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44. undecies)	990				
	ZFANG 44. quaterdecies	345	Investissements outre-mer	344				
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44. sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44. septies)	993				
	Crédite due au report en arrière du déficit			346			350	
	Deduction exceptionnelle (Art. 39 decies)			655				
	Deduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)	643	Deduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)	645				
	Deduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)	647	Deduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)	648				
	Deduction exceptionnelle simulateur de conduite	641						
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfices col. 1	Déficit col. 2	352	20 111	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356				
	Déficits antérieurs reportables *			11 524	dont imputés sur le résultat :			360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfices col. 1	Déficit col. 2	370	8 587	372

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

DGFIP N°2033-B-SD 2020

Extension

[illegible]

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : A.C.G ASSAINISSEMENTNéant ☐ *

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410	16 050	412		414		416	16 050				
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	70 316	442		444		446	70 316				
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460	186 238	462		464		466	186 238				
	Autres immobilisations corporelles	470	20 333	472	1 250	474		476	21 583				
Immobilisations financières		480	73 971	482		484	25	486	73 946				
TOTAL		490	366 908	492	1 250	494	25	496	368 133				

II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Immobilisations incorporelles		500	1 582	502	1 210	504		506	2 792		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	49 079	532	15 634	534		536	64 713		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550	98 412	552	34 590	554		556	133 002		
	Autres immobilisations corporelles	560	16 079	562	2 700	564		566	18 779		
TOTAL		570	165 151	572	54 135	574		576	219 286		

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
TOTAL	578	580	582	584	586	588	589				
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾		579		Régularisations	590	583	594	595			
TOTAL					596	585	597	599			

SAGE Experts-comptables janvier 2020 : Etat préparatoire.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values

④

**RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**

Désignation de l'entreprise : A.C.G ASSAINISSEMENT										Néant ☐																																																																																																																									
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES																																																																																																																																			
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice																																																																																																																										
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires		600		602		604		606																																																																																																																										
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %		601		603		605		607																																																																																																																										
	Autres provisions réglementées *		610		612		614		616																																																																																																																										
Provisions pour risques et charges			620		622		624		626																																																																																																																										
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations		630		632		634		636																																																																																																																										
	Sur stocks et en cours		640		642		644		646																																																																																																																										
	Sur clients et comptes rattachés		650		652		654		656																																																																																																																										
	Autres provisions pour dépréciation		660		662		664		666																																																																																																																										
TOTAL			680		682		684		686																																																																																																																										
<table border="1"> <tr> <td colspan="6">B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</td> <td colspan="6">C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)</td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td colspan="2">Dotations</td> <td colspan="2">Reprises</td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Immob. incorporelles</td> <td>700</td> <td></td> <td>705</td> <td></td> <td></td> <td>1</td> <td colspan="5">Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes</td> </tr> <tr> <td>Terrains</td> <td>710</td> <td></td> <td>715</td> <td></td> <td></td> <td>2</td> <td colspan="5"></td> </tr> <tr> <td>Constructions</td> <td>720</td> <td></td> <td>725</td> <td></td> <td></td> <td>3</td> <td colspan="5"></td> </tr> <tr> <td>Inst. techniques mat. et outillage</td> <td>730</td> <td></td> <td>735</td> <td></td> <td></td> <td>4</td> <td colspan="5"></td> </tr> <tr> <td>Inst. générales, agencements amén. div.</td> <td>740</td> <td></td> <td>745</td> <td></td> <td></td> <td>5</td> <td colspan="5"></td> </tr> <tr> <td>Matériel de transport</td> <td>750</td> <td></td> <td>755</td> <td></td> <td></td> <td>6</td> <td colspan="5"></td> </tr> <tr> <td>Autres immobilisations corporelles</td> <td>760</td> <td></td> <td>765</td> <td></td> <td></td> <td>7</td> <td colspan="5"></td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>770</td> <td></td> <td>775</td> <td></td> <td></td> <td colspan="6">TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD 780</td> </tr> </table>												B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)								Dotations		Reprises								Immob. incorporelles	700		705			1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes					Terrains	710		715			2						Constructions	720		725			3						Inst. techniques mat. et outillage	730		735			4						Inst. générales, agencements amén. div.	740		745			5						Matériel de transport	750		755			6						Autres immobilisations corporelles	760		765			7						TOTAL	770		775			TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD 780					
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)																																																																																																																													
		Dotations		Reprises																																																																																																																															
Immob. incorporelles	700		705			1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes																																																																																																																												
Terrains	710		715			2																																																																																																																													
Constructions	720		725			3																																																																																																																													
Inst. techniques mat. et outillage	730		735			4																																																																																																																													
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745			5																																																																																																																													
Matériel de transport	750		755			6																																																																																																																													
Autres immobilisations corporelles	760		765			7																																																																																																																													
TOTAL	770		775			TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD 780																																																																																																																													
II DÉFICITS REPORTABLES						III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C																																																																																																																													
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				982	11 524	Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI				995																																																																																																																									
Déficits imputés				983	11 524	Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)				996																																																																																																																									
Déficits reportables				984																																																																																																																															
Déficits de l'exercice				960																																																																																																																															
Total des déficits restant à reporter				970																																																																																																																															
IV DIVERS																																																																																																																																			
Primes et cotisations complémentaires facultatives										381																																																																																																																									
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI										325																																																																																																																									
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite										327																																																																																																																									
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *										380																																																																																																																									
dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS										326																																																																																																																									
N° du centre de gestion agréé										388																																																																																																																									
Montant de la TVA collectée										374	107 940																																																																																																																								
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)										378	77 496																																																																																																																								
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant										399																																																																																																																									
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										398																																																																																																																									
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										397																																																																																																																									

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SI)

Désignation de l'entreprise: <u>A.C.G. ASSAINISSEMENT</u>										Néant ☐ *																			
Exercice ouvert le: <u>01/01/2019</u> , et clos le: <u>31/12/2019</u>								Données en nombre de mois		1	2																		
DÉCLARATION DES EFFECTIFS																													
Effectif moyen du personnel *:								376	8,00																				
Dont apprentis								657																					
Dont handicapés								651																					
Effectifs affectés à l'activité artisanale								861																					
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE																													
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE																													
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises								108	794 077																				
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées								118																					
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante								119																					
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges								105																					
TOTAL 1								106	794 077																				
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée																													
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)								115	25 155																				
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation								143																					
Subventions d'exploitation reçues								113	569																				
Variation positive des stocks								111																					
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée								116																					
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation								153																					
TOTAL 2								144	25 724																				
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾																													
Achats								121	62 072																				
Variation négative des stocks								145																					
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances								125	258 677																				
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois								146																					
Taxes déductibles de la valeur ajoutée								133																					
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)								148	26 153																				
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée								128																					
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois								135																					
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante								150																					
TOTAL 3								152	346 902																				
IV - Valeur ajoutée produite																													
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)								137	472 899																				
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises																													
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).								117	472 899																				
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE																													
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD																													
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case								020	X																				
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)								022	794 077		Effectifs au sens de la CVAE *	023	8,00																
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)								026																					
Période de référence								024	0	1	/	0	1	/	2	0	1	9	160	3	1	/	1	2	/	2	0	1	9
Date de cessation										/			/																

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2033-F-SD 202

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au CGI)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

(1) Néant ☐

Exercice clos le

31122019

SIREN

5 3 2 5 8 4 1 9 0

Dénomination de l'entreprise

A.C.G ASSAINISSEMENT

Adresse (voie)

13 21 Villa Curial

Code postal

75019

Ville

PARIS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	3000
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux sous-crités en bas à droite de cette même case.
 (2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 20

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1) Néant ☐ *

N° de dépôt

Exercice clos le

31/12/2019

SIREN

5 3 2 5 8 4 1 9 0

Dénomination de l'entreprise

A.C.G ASSAINISSEMENT

Adresse (voie)

13 21 Villa Curial

Code postal

75019

Ville

PARIS

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

905

1

Forme juridique SARL Dénomination ASSAINISSEMENT DE L'ILE DE FRANCE

N° SIREN (si société établie en France) 491962338 % de détention 33,33

Adresse : N° 5 Voie CITE POTTIER

Code Postal 75019 Commune PARIS Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays



Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Taux à date du service

Exercice ouvert le	01012019	et clos le	31122019	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre					
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
A.C.G. ASSAINISSEMENT 13 21 Villa Curial 75019 PARIS			
SIRET	5 3 2 5 8 4 1 9 0 0 0 0 1 3	Mél:	acgdirection@outlook.fr
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET																			
-------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

B ACTIVITÉ

Activités exercées	Collecte et traitement des eaux usées	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
--------------------	---------------------------------------	--	--

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%*	Bénéfice imposable à 28%	Déficit
	Bénéfice imposable à 15%	8 587	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %
2 Plus-values			
PV à long terme imposables à 15%			
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%	
		PV à long terme imposables à 0%	
		PV exonérées (art. 238 quinquies)	
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches			
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	
		Pôle de compétitivité, art. 44 undecies	
Entreprise nouvelle, art. 44 septies		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	
		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies		Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	
		Autres dispositifs	
Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies			
Société d'investissement immobilier cotée		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	
		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer: dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre	
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour soumettre la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	Nom / Adresse N°
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre	
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	Nom / Adresse N°

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI | x | NON | Si oui, indication du logiciel utilisé | SAGE COALA

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
BC CONSEILS 3 Rue Eugène Labiche 75016 PARIS		Tél: 0144734504	
OGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:		Date:	Lieu:
		20052020	PARIS
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné		Qualité et nom du signataire: Président	ALBERT ALBOU
		Signature:	

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2019 et clos en cours d'année 2019, le taux normal d'IS est de 31% (au lieu de 33 1/3 %). Dans ce cas précis, le taux d'impôt sur les sociétés appliqué doit être précisé en annexe libre de la liasse fiscale (cf. la rubrique « Nouveautés » de la notice du formulaire n° 2065-SD).

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS								
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾		payées par la société elle-même		a	payées par un établissement chargé du service des titres		b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾					c			
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d			
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾					e			
					f			
					g			
					h			
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾					i			
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j			
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾					Total (e à h)			
I RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): • SARL, tous les associés; • SCA, associés gérants; • SNC ou SCS, associés en nom ou commandités • SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants		Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:				
				à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
1		2	3	4	Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
					5	6	7	8
J DIVERS								
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)								
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION								
REMUNÉRATIONS				MOINS-VALUES À LONG TERME IMPOSÉES À 15%				
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ⁽⁶⁾				MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice				
				MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice				
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ⁽⁶⁾				MVLT réalisée au cours de l'exercice				
				MVLT restant à reporter				

Formulaire obligatoire (article 54 quater
du Code général des impôts)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2019 ou exercice

Désignation de l'entreprise A.C.G ASSAINISSEMENT

du _____

Adresse 13 21 Villa Curial 75019 PARIS

au _____

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ		ADRESSE COMPLÈTE
1	MALKI KHIDER Aide technicien	13 boulevard de Montaigut 94000
2	MAYMON Mégane Secrétaire	5 Place du 19 Mars 1962 93230
3	CAILLEAUX STEPHANE AIDE TECHNICIEN	3 rue de l'heure 61290
4	ZERBIB Ethan Technicien	24 RUE ANATOLE FRANCE 93500
5	MATOS MORGANE SECRETAIRE ASSISTANTE	6 RUE DE LA MARSEILLAISE 75019
6		
7		
8		
9		
10		

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	37 958	2 337		40 294				40 294
2	26 875			26 875				26 875
3	24 942	1 904		26 847				26 847
4	20 207	1 592		21 799				21 799
5	14 046			14 046				14 046
6								
7								
8								
9								
10								
**	124 028	5 833		129 861				129 861

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS

	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	113
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	2 527
Total	2 640

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①):

Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice . 2019.. (total col. 9 + total col. 10) ⑩	132 501	- de l'exercice . 2019.. ⑩	15 735
- de l'exercice précédent ⑩	174 573	- de l'exercice précédent ⑩	

Nom et qualité du signataire ALBERT ALBOU
Président

À PARIS, le 20052020
Signature,

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

(À souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)

I – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice

A- Règles de droit commun

Charges financières nettes de l'exercice	a	
EBITDA fiscal de l'exercice	b	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a - 30 %*b et a - 3 000 000 €)	c	

B- Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé

Ratio fonds propres/actifs de l'entreprise	d	
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé	e	
Si (d) est supérieur ou égal à (e) : Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75 % x (c)	f	

C- Règles applicables aux situations de sous-capitalisation

Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres	g	
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées excédant une fois et demie les fonds propres	h	

II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report

A- Suivi des charges financières nettes en report

Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 6ème alinéa de l'article 212 du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019)	i	
Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice	j	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice : (c) – (f) ou (g) + 1/3 x (h)	k	
Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) - (j) + (k)	l	

B- Suivi des capacités de déduction inemployées en report

Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5	m
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4	n
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3	o
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2	p
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1	q
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N	r

Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice

(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c) – (f)

2020	Détermination du résultat net de cession, de concession ou de sous-concession de brevets et d'actifs incorporels assimilés imposable à taux réduit						2468
(A souscrire par les entreprises non membres d'un groupe fiscal au sens de l'article 223 A du CGI)							
1. Modalités de calcul du résultat net imposable au taux réduit de 10 %							
1	2	3	4	5	6	7	
Actif, bien ou service, famille de biens ou services	Dénomination	Date de premier exercice de l'option	Résultat net déficitaire restant à reporter au titre de l'exercice précédent	Résultat net de l'exercice	Rapport d'assujettissement au taux réduit de l'exercice	Résultat net imposable à taux réduit imputé sur le déficit de l'exercice 7a imposé à 10 % 7b	
Total							
2. Résultat net Imposable à taux réduit Issu des inventions brevetables non brevetées certifiées par l'INPI							
	Type d'invention brevetable non brevetée certifiée par l'INPI			Résultat net imposable à taux réduit issu de l'invention			
Total							
3. Résultat net Imposable à taux réduit calculé en faisant usage du rapport de remplacement							
	Date de l'agrément	Résultat net imposable à taux réduit sous agrément					
Total							